



# Intéressement : une petite prime de rentrée

Roissy, le 10 juin 2009 - Bureau Central - n° 30/09

La Direction a réuni le Comité de Suivi de l'accord d'intéressement ce mardi 9 juin 2009 afin de faire état du résultat de l'intéressement pour l'exercice IATA 2008-2009.

La valeur de l'intéressement de base, tel que défini dans l'accord, se situe à 6,8 M€. Ce ne sont certes pas les résultats négatifs de l'entreprise et du Groupe qui ont permis de dégager ce montant, mais les indicateurs de performance en termes de ponctualité, qualité et productivité. Seuls les objectifs de ponctualité et de qualité ont été atteints.

A cet intéressement de base s'ajoute un intéressement complémentaire pour une enveloppe de 1,446 M€ déterminé par un double calcul de répartition (vérification de la répartition individuelle de l'intéressement correspondant au précédent accord et versement à chaque salarié du meilleur résultat). L'intéressement complémentaire permet de gommer les effets d'un versement strictement proportionnel aux salaires.

Pour un total de 8,246 M€, **la moyenne de l'intéressement qui devrait être versé en septembre à chaque salarié personnel au sol serait de 136 € (pour un équivalent temps plein) avec un plancher à 130 € que devraient toucher la grande majorité des salariés.** La fourchette va néanmoins jusqu'à 640 € pour les personnels au sol (345 € pour les PNC et 700 € pour les PNT).

Ces montants s'entendent avant déduction de la CSG et de la CRDS (au total environ 8 %).

Lorsque la prime sera versée, deux options s'offriront au salarié :

- la conserver, auquel cas elle sera soumise à impôt sur le revenu
- la reverser pour tout ou partie sur un plan d'épargne : Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou Plan d'Epargne Retraite Complémentaire (PERCO). Dans ce cas, la part bloquée pour 5 ans pour le PEE ou jusqu'à la retraite pour le PERCO n'est pas imposable.

L'abondement que pourrait apporter l'entreprise pour les versements sur PEE ou PERCO ne sera déterminé qu'en septembre et sera présenté au Comité Central d'Entreprise.

Par ailleurs, étant basée sur les seuls résultats de l'entreprise, il n'y aura pas de participation versée sur cet exercice.



## Nos commentaires

*Il peut paraître étonnant qu'un intéressement puisse être versé, même modeste, alors que les résultats d'Air France sont dans le rouge pour la première fois depuis des années.*

*C'est le résultat de l'accord d'entreprise que nous avons signé en 2008 et qui a mis en place un intéressement qui ne soit pas basé que sur les résultats mais aussi sur des indicateurs de performance. L'esprit étant, dans ce cas, de « récompenser » l'implication des salariés dans l'entreprise.*

**Pour le SG.FO.AF  
Patrick Hurel**